

CONSEIL DE POLICE

SEANCE DU 02 MARS 2021

- Présents :** MM. Eric THIEBAUT, Président
Carlo DI ANTONIO, Véronique DAMEE, Bourgmestres
Joris DURIGNEUX, Fabian RUELLE, Patrick POLI, Christine GRECO-DRUART, Marcel DE RAIJMAEKER, Bernard PAGET, Emile MARTIN, Lindsay PISCOPO, Benjamin LEMBOURG, Samuel SEDRAN, Norma DI LEONE, Eric THOMAS, Quentin MOREAU, Concetta CANNIZZARO-CANION, Conseillers
Patrice DEGOBERT, Chef de corps
Martine BOSCH, Secrétaire
- Excusé :** Matthieu LEMIEZ, Sammy VAN HOORDE, Ariane STRAPPAZZON, Jean-Pierre LANDRAIN
-

Les convocations au Conseil de police ont été adressées aux conseillers le 17 février 2021.

L'ordre du jour comporte 15 points.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2020

Le Président informe les membres du Conseil que si aucune remarque n'est formulée avant la fin de la réunion, le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020 sera approuvé.

2. BUDGET 2020 – MODIFICATION BUDGETAIRE N° 1 – APPROBATION PAR LA TUTELLE - INFORMATION

La délibération du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil de police modifie le budget de la zone de police pour l'exercice 2020 a été approuvée par Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut en date du 30 novembre 2020.

3. MARCHÉ PUBLIC – ACQUISITION ANPR – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 20 NOVEMBRE 2018

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, et ses modifications ultérieures ;

Vu sa décision du 20 novembre 2018 par laquelle il marque son accord sur l'installation par THV Proximus-Trafiroad d'un portail ANPR à Quiévrain, aux conditions de l'accord-cadre Procurement 2017 R3 043, soit pour un montant de 40.614,91 € HTVA ou 49.144,04 €, selon l'offre référencée 10206795 ;

Vu la demande de réception provisoire du 22 septembre 2020 établissant avec le métré le coût final de l'installation à 49.450,69 € TVAC ;

Vu la facture n° 20010251 de THV Proximus-Trafiroad au montant de 40.868,34 € HTVA ou 49.450,69 € TVAC ;

Le Conseil décide à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver le coût final de l'installation d'un portail ANPR à Quiévrain au montant de 40.868,34 € HTVA ou 49.450,69 € TVAC.

Article 3 : De communiquer la présente décision à Monsieur le Comptable spécial.

Messieurs Di Antonio et De Raijmaeker entrent en séance.

4. BUDGET 2021 - APPROBATION

Vu la loi du 07 décembre 1998 relative à l'organisation d'un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu l'arrêté royal du 05 septembre 2001 portant le règlement général de la comptabilité de la police locale, tel que modifié par les arrêtés royaux des 25 avril 2004, 24 janvier 2006 et 05 juillet 2010 ;

Vu la circulaire ministérielle PLP 60 du 18 novembre 2020 traitant des directives pour l'établissement du budget de police 2021 à l'usage des zones de police ;

Vu l'avis conforme de la commission budgétaire du 10 février 2021, prescrit par l'article 11 de l'arrêté royal du 05 septembre 2001 précité ;

Attendu que le service ordinaire présente un total en recettes de 9.432.169,04 € et un total en dépenses de 9.431.750,84 € soit un résultat budgétaire en excédent de 418,20 € ;

Attendu que le service extraordinaire présente un total en recettes de 1.106.952,78 € et un total en dépenses de 736.111,35 € soit un résultat budgétaire en excédent de 370.841,43 € ;

Entendu le Collège de police en son rapport ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil décide à l'unanimité :

Article 1 - d'arrêter le budget 2021 – services ordinaire et extraordinaire - aux résultats suivants :

Service ordinaire

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Boni/Mali</i>
Exercice propre	9.365.255,64	8.889.164,15	- 476.091,49
Exercices antérieurs	66.495,20	543.004,89	476.509,69
Prélèvement	0,00	0,00	0,00
Résultat global	9.431.750,84	9.432.169,04	418,20

Service ordinaire - Dépenses

<i>Groupes économiques</i>		<i>Dépenses</i>
76	Exercices antérieurs	66.495,20
	<i>Exercice propre</i>	0,00
70	Personnel	7.812.782,65
71	Fonctionnement	835.061,70
72	Transferts	94.900,00
7X	Dette	622.511,29
78	Prélèvements	0,00
75	TOTAL	9.431.750,84

Service ordinaire - Recettes

<i>Groupes économiques</i>		<i>Recettes</i>
66	Exercices antérieurs	543.004,89
	<i>Exercice propre</i>	0,00
60	Prestations	8.300,00
61	Transferts	8.879.864,15
62	Dette	1.000,00
68	Prélèvements	0,00
65	TOTAL	9.432.169,04

Service extraordinaire

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Boni/Mali</i>
Exercice propre	734.111,35	542.000,00	-192.111,35
Exercices antérieurs	0,00	370.841,43	370.841,43
Prélèvement	2.000,00	194.111,35	192.111,35
Résultat global	736.111,35	1.106.952,78	370.841,43

Service extraordinaire - Dépenses

<i>Groupes économiques</i>		<i>Dépenses</i>
96	Exercices antérieurs	0,00
	<i>Exercice propre</i>	0,00
90	Transferts	0,00
91	Investissements	734.111,35
92	Dette	0,00
98	Prélèvements	2.000,00
95	TOTAL	736.111,35

Service extraordinaire - Recettes

<i>Groupes économiques</i>		<i>Recettes</i>
86	Exercices antérieurs	370.841,43
	<i>Exercice propre</i>	0,00
80	Transferts	100.000,00
81	Investissements	2.000,00
82	Dette	440.000,00
88	Prélèvements	194.111,35
85	TOTAL	1.106.952,78

Article 2 – de transmettre la présente à Monsieur le Gouverneur de la province de Hainaut.

5. DECLASSEMENT ET VENTE DE MATERIEL INDIVIDUEL

Vu la loi du 07 décembre 1998 relative à l'organisation d'un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant que des membres du personnel ont quitté la zone de police par mobilité et que leur zone de destination a sollicité le rachat de pièces d'équipement individuel :

	Prix achat	Année achat	Amortissement	Valeur actuelle	Zone
Bottes	289,19 €	2017	10	173,51 €	Bernissart/Péruwelz
Casque	934,08 €	2019	10	747,26 €	Bernissart/Péruwelz
Gilet pare-balles	560,57 €	2017	10	336,34 €	Bernissart/Péruwelz
Gilet discret	429,00 €	2017	10	257,40 €	Bernissart/Péruwelz
Gilet pare-balles	560,57 €	2017	10	336,34 €	Mons/Quévy

Sur proposition du Collège de police ;

Le Conseil décide à l'unanimité :

Article 1 : Les pièces d'équipement ci-dessus décrites sont déclassées.

Article 2 : Elles seront vendues aux zones concernées au montant repris en valeur actuelle.

Article 3 : Le montant de cette vente sera inscrit au budget 2021 – service extraordinaire – article 330/744-51 – et sera affecté au fonds de réserves extraordinaires.

6. DECLASSEMENT D'UN VEHICULE – CESSION A LA ZONE DE SECOURS

Vu la loi du 07 décembre 1998 relative à l'organisation d'un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant que la Direction du personnel et de la logistique préconise de déclasser le véhicule suivant en raison de sa vétusté et du coût élevé d'éventuelles réparations :

- Peugeot 206 – TUL 692 – Châssis VF32AKFWA44886498 – mise en circulation le 10 janvier 2006 ;

Sur proposition du Collège de police ;

Le Conseil décide à l'unanimité :

Article 1 : Le véhicule précité est déclassé.

Article 2 : Il fera l'objet d'un don à l'Ecole du feu de l'Institut provincial de formation du Hainaut.

Article 3 : Le Collège de police est chargé de l'exécution de la présente décision.

7. MODIFICATION DES INFRASTRUCTURES – ETUDE DE FAISABILITE – OFFRE IGRETEC

Vu la loi du 07 décembre 1998 relative à l'organisation d'un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'article 30 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics qui dispose qu'un pouvoir adjudicateur qui n'exerce pas de contrôle sur une personne morale régie par le droit privé ou le droit public au sens du paragraphe 1^{er} peut néanmoins passer un marché public avec cette personne morale sans appliquer la présente loi, lorsque toutes les conditions sont réunies :

- Le pouvoir adjudicateur exerce, conjointement avec d'autres pouvoirs adjudicateurs, un contrôle sur la personne morale concernée, analogue à celui qu'ils exercent sur leurs propres services ;
- Plus de 80 % des activités de cette personne morale sont exercées dans le cadre de l'exécution des tâches qui lui sont confiées par les pouvoirs adjudicateurs qui la contrôlent ou par d'autres personnes morales contrôlées par les mêmes pouvoirs adjudicateurs ;
- La personne morale contrôlée ne comporte pas de participation directe de capitaux privés à l'exception des formes de participation de capitaux privés sans capacité de contrôle ou de blocage requises par les dispositions législatives nationales, conformément aux traités, qui ne permettent pas d'exercer une influence décisive sur la personne morale contrôlée ;

Vu l'affiliation de la zone de police des Hauts-Pays à IGRETEC, Association de communes, Société coopérative à responsabilité limitée ;

Vu le contrat intitulé « Contrat Etude de faisabilité » reprenant, pour la mission : l'objet, la description de la mission, les délais en jours calendriers entre la commande de la zone de police des Hauts-Pays et le début de la mission et les taux horaires ;

Considérant que la relation entre la zone de police des Hauts-Pays et IGRETEC remplit les conditions prévues à l'article 30 de la loi du 17 juin 2016 :

- La zone de police des Hauts-Pays exerçant son contrôle, collectivement avec les autres sociétés à l'Assemblée générale d'IGRETEC ;
- IGRETEC ne comportant pas de formes de participation de capitaux privés avec une capacité de contrôle ou de blocage leur permettant d'exercer une influence décisive sur la personne morale contrôlée ;
- Et plus de 80 % du chiffre d'affaires 2019 d'IGRETEC ayant été réalisé dans le cadre de l'exécution de tâches pour ses associés ;

Considérant qu'il est nécessaire de confier à un bureau d'études la mission d'étude de faisabilité relative à l'extension du commissariat central ;

Considérant que la mission comprend des études en architecture, stabilité et techniques spéciales ;

Considérant que le montant des honoraires en architecture, stabilité et techniques spéciales d'IGRETEC est estimé à 20.661,16 € HTVA soit 25.000,00 € TVAC ;

Considérant que, conformément à la circulaire du 15 juillet 2008 relative aux relations contractuelles entre communes et intercommunales de Monsieur le Ministre Courard, l'Assemblée générale d'IGRETEC a approuvé les tarifs applicables aux missions :

- D'architecture le 24/01/2011, modifiés par délibérations des 27/06/2013, 16/12/2013, 24/06/2014, 25/06/2015, 16/12/2015 et 26/06/2019 ;
- De stabilité le 24/01/2011, modifiés par délibérations des 27/06/2013, 16/12/2013, 25/06/2015, 16/12/2015 et 26/06/2019 ;
- De techniques spéciales le 24/01/2011, modifiés par délibérations des 27/06/2013, 16/12/2013, 25/06/2015, 16/12/2015 et 26/06/2019 ;

Considérant que la zone de police des Hauts-Pays peut donc, en toute légalité, recourir aux services de son intercommunale IGRETEC et ce, sans mise en concurrence préalable ;

Considérant qu'il appartiendra au Collège de police de signer le contrat spécifique au projet à mettre en œuvre, d'exécuter la présente délibération, de suivre et de délivrer les ordres de mission ainsi que de budgéter les dépenses afférentes aux missions confiées à IGRETEC dans le cadre de l'étude de faisabilité relative à l'extension du commissariat central ;

Sur proposition du Collège de police

Le Conseil décide à l'unanimité :

- Article 1 :** D'approuver le principe de l'engagement d'une procédure in house pour l'étude de faisabilité relative à l'extension du commissariat central dont le coût est estimé à 20.661,16 € HTVA soit 25.000,00 € TVAC.
- Article 2 :** De marquer un accord de principe quant à la désignation d'IGRETEC association de communes, société coopérative, boulevard Mayence 1 à 6000 Charleroi, dans le cadre d'une procédure in house.
- Article 3 :** De marquer un accord de principe quant à l'approbation du contrat intitulé « Contrat Etude de faisabilité » reprenant pour la mission : l'objet, la description de la mission, les délais en jours de calendrier entre la commande de la zone de police des Hauts-Pays et le début de la mission et les taux d'honoraires.
- Article 4 :** De charger le Collège de police de la signature du contrat spécifique au projet à mettre en œuvre, de l'exécution de la présente délibération, du suivi et des ordres de mission à délivrer ainsi que de la budgétisation des dépenses afférentes aux missions confiées à IGRETEC.
- Article 5 :** Cette dépense est inscrite au budget 2021 – service extraordinaire – article 33002/723-60. Elle sera financée par emprunt – article 33003/961-51.
- Article 6 :** De transmettre la présente délibération à Monsieur le Comptable spécial.
- Article 7 :** De transmettre la présente délibération accompagnée de toutes les pièces constituant ce dossier aux services et aux personnes que l'objet concerne.

8. MODIFICATION DU CADRE OPERATIONNEL ET DU CADRE ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE

Vu la loi du 07 décembre 1998 relative à l'organisation d'un service de police intégré, structuré à deux niveaux, et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police ;

Vu l'arrêté royal du 05 septembre 2001 déterminant l'effectif minimal du personnel opérationnel et du personnel administratif et logistique de la police locale ;

Vu l'arrêté royal du 07 décembre 2001 déterminant les normes d'encadrement des membres du personnel de la police locale ;

Vu la loi du 26 avril 2002 relative aux éléments essentiels du statut des membres du personnel des services de police et portant diverses autres dispositions relatives aux services de police ;

Vu sa décision du 22 janvier 2002 arrêtant le cadre du personnel de la zone de police et ses modifications ultérieures ;

Considérant que :

« La zone de police compte 3 agents de police contractuels qui pourraient être statutarisés. Le cadre des agents passerait donc de 5 à 8.

La zone de police ne recrutera plus d'auxiliaires pour les emplois de bureau. La complexité des tâches justifie que ces emplois soient occupés par du personnel de niveau C. 4 niveaux D auxiliaires sont actuellement inscrits au cadre. 3 postes sont occupés. Il est proposé de ramener le cadre à 3 niveaux D.

La qualité de la communication est une problématique qui a régulièrement été évoquée tant par l'autorité que par les membres du personnel, notamment au travers des analyses de charge psychosociale. Un membre du personnel contractuel occupe actuellement la fonction de chargé de communication à la satisfaction de tous. Il est nécessaire de pérenniser cet emploi. Pour ce faire, un emploi supplémentaire de niveau B consultant est demandé.

Un membre du personnel de la DPL est actuellement affecté à la gestion de l'application Galop avec la fonction de Master Galop.

La gestion du programme Galop est indispensable pour :

- La gestion des données administratives et professionnelles du personnel
- La gestion du matériel de l'unité (charroi, armement, mobilier...)
- Codification générale de Galop : grades, qualifications, vaccinations...
- Rapports, listes diverses, statistiques...
- Clôture mensuelle et création du modèle 9bis
- Validation et transfert électronique de formulaires administratifs
- Système : définition des profils d'utilisateurs et des droits d'accès ;

La continuité de cet emploi est essentielle et ne peut souffrir aucun retard.

Ce membre du personnel quitte la zone le 1^{er} janvier 2023. Vu la complexité des tâches, la faible fréquence des formations ad hoc et l'inconnue quant au temps qu'il faudra pour recruter du personnel compétent, il est indispensable de lancer une procédure de mobilité rapidement. Cette fonction est actuellement assurée par un Calog de niveau C. Toutefois, cet emploi nécessite une connaissance étendue du statut, ce qui justifie le recrutement d'un niveau B. Un emploi supplémentaire de niveau B consultant est donc demandé.

Les emplois de niveau C réservés à des militaires ne sont plus attribués. Il est proposé de supprimer ce cadre. »

Entendu le Collège de police proposant en conséquence de modifier le cadre opérationnel et le cadre administratif et logistique de la manière suivante :

- + 3 agents de police
- + 2 niveaux B consultants
- - 1 niveau D auxiliaire
- - 2 niveaux C militaires ;

Considérant que cette modification a reçu l'accord du comité de concertation de base en date du 25 février 2021 ;

Le Conseil décide à l'unanimité :

Article 1 : De porter le cadre opérationnel des agents de police à 8 unités.

Article 2 : D'augmenter le cadre administratif et logistique de niveau B de 2 consultants.

Article 3 : De ramener le cadre administratif et logistique de niveau D auxiliaire à 3 unités.

Article 4 : De supprimer les emplois du cadre de niveau C réservés à des militaires.

9. MOBILITE 2021-01 – DECLARATION DE VACANCE D'EMPLOIS

Vu la loi du 07 décembre 1998 relative à l'organisation d'un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police ;

Vu sa décision du 16 décembre 2020 de déclarer vacants 6 emplois d'inspecteurs pour le service d'intervention (dont 2 moniteurs maîtrise de la violence avec armes et 2 moniteurs maîtrise de la violence sans arme) et 1 emploi d'inspecteur pour le service de proximité ;

Considérant que la zone de police n'a reçu en tout et pour tout que 2 candidatures pour l'emploi d'inspecteur de police ;

Considérant que le service de proximité, et plus particulièrement les commissariats de Dour et Honnelles, compte un important déficit en effectif ;

Considérant que la commission de sélection a déclaré aptes les deux candidates à l'emploi d'inspecteur de police pour le service de proximité ;

Considérant qu'au moins six membres du personnel du service d'intervention auront quitté la zone de police le 1^{er} mars dans le cadre de procédures de mobilité ;

Considérant dès lors que le service d'intervention sera déficitaire ;

Considérant que la zone de police ne compte plus assez de moniteurs maîtrise de la violence avec et sans arme pour permettre le respect de la circulaire GPI 48 ;

Entendu le Chef de corps proposant de recruter 1 INP SAP en faisant appel à la réserve de recrutement qui est constituée ce jour ainsi que, dans le cadre de la mobilité 2021-01 :

- 1 INPP moniteur maîtrise de la violence avec arme pour le service d'intervention
- 1 INP moniteur maîtrise de la violence avec arme pour le service d'intervention
- 1 INP moniteur maîtrise de la violence sans arme pour le service d'intervention
- 1 INP pour le service d'intervention
- 1 INPP pour le service de proximité ;

Le Conseil décide à l'unanimité :

Article 1 : De déclarer vacant un emploi d'inspecteur pour le service de proximité et de faire appel à la réserve de recrutement constituée ce jour pour sa désignation.

Article 2 : De déclarer vacants les emplois suivants dans le cadre du cycle de mobilité 2021-01 sous réserve budgétaire :

- 1 inspecteur principal pour le service d'intervention moniteur maîtrise de la violence avec arme
- 1 inspecteur pour le service d'intervention moniteur maîtrise de la violence avec arme
- 1 inspecteur pour le service d'intervention moniteur maîtrise de la violence sans arme
- 1 inspecteur pour le service d'intervention
- 1 inspecteur principal pour le service de proximité.

Article 3 : La sélection du personnel pour le service d'intervention se fera par une commission de sélection locale constituée par :

- Le directeur opérationnel
- Le chef du service d'intervention
- Un inspecteur principal du service d'intervention
- Un(e) secrétaire.

Article 4 : La sélection du personnel pour le service de proximité se fera par une commission de sélection locale constituée par :

- Le directeur opérationnel
- Un officier du service de proximité
- Un inspecteur principal du service de proximité
- Un(e) secrétaire.

Article 5 : Une réserve de recrutement sera constituée.

10. MOBILITE 2021-02 – DECLARATION DE VACANCE D'EMPLOIS

Vu la loi du 07 décembre 1998 relative à l'organisation d'un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police ;

Entendu le Chef de corps signalant le manque d'effectifs du service d'intervention et le nombre limité de candidatures lors des cycles de mobilité et expliquant la plus-value opérationnelle et en matière de visibilité de disposer d'un maître-chien ;

Entendu le Chef de corps expliquant que la Direction du personnel et de la logistique compte un membre du personnel administratif de niveau C qui quittera la zone de police le 1^{er} janvier 2023 ; que les fonctions occupées par ce membre du personnel sont essentielles et ne peuvent souffrir aucun retard ; considérant la complexité des tâches, la faible fréquence des formations ad hoc et l'inconnue quant au temps qu'il faudra pour recruter du personnel compétent ; considérant que cet emploi nécessite une connaissance étendue du statut, ce qui justifie le recrutement d'un niveau B ;

Entendu le Chef de corps proposant de recruter :

- 1 INP pour le service d'intervention
- 1 INP maître-chien de patrouille pour le service d'intervention
- 1 Calog de niveau B pour la Direction du personnel et de la logistique ;

Le Conseil décide à l'unanimité :

Article 1 : De déclarer vacants les emplois suivants dans le cadre du cycle de mobilité 2021-02 sous réserve budgétaire :

- 1 INP pour le service d'intervention
- 1 INP maître-chien de patrouille pour le service d'intervention
- 1 Calog de niveau B pour la Direction du personnel et de la logistique ;

Article 2 : La sélection du personnel pour le service d'intervention se fera par une commission de sélection locale constituée par :

- Le directeur opérationnel ou un officier désigné par le Chef de corps
- Le chef du service d'intervention
- Un inspecteur principal du service d'intervention
- Un(e) secrétaire.

Article 3 : La sélection du personnel pour la Direction du personnel et de la logistique se fera par une commission de sélection locale constituée par :

- Le Chef de corps ou un officier qu'il désignera
- Le directeur du personnel et de la logistique
- Un Calog de niveau B de la Direction du personnel et de la logistique
- Un(e) secrétaire.

Article 4 : Une réserve de recrutement sera constituée.

11. CONSEIL ZONAL DE SECURITE

Le Conseil zonal de sécurité s'est réuni le 19 février dernier.

Le Chef de corps rappelle que le Conseil zonal de sécurité est composé :

- de l'autorité administrative de la zone de police (bourgmestres)
- du Procureur du Roi
- de représentants de la police fédérale (Directeur coordinateur administratif et Directeur judiciaire)
- du Chef de corps de la zone de police
- du Fonctionnaire de prévention (PSSP Dour)

Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour de la réunion :

1. Suivi du Plan zonal de sécurité 2020-2025
2. BeWapp – Acquisition de moyens de vidéosurveillance visant l'amélioration de la propreté publique – Dotation spécifique
3. Protocoles d'accord pour la mise en service d'un radar de contrôle de trajet le long d'une route régionale gérée par une zone de police
4. Protocoles d'accord pour la mise en service d'un radar fixe le long d'une route régionale gérée par une zone de police locale
5. Protocole de collaboration – Cellule de Sécurité Intégrale Locale (CSIL)

Le Chef de corps informe le Conseil que les 4 communes ont mis à la disposition de la zone de police le subside reçu dans le cadre du projet BeWapp de la Région wallonne visant l'amélioration de la propreté physique.

Suivi du Plan zonal de sécurité 2020-2025 – Présentation par le Chef de corps

Plan zonal : 4 priorités :

1. Une bonne police de base
2. Criminalité dérangeante et sentiment d'insécurité
3. Circulation
4. Information et innovation

Lettre de mission : 7 objectifs et 100 activités

✚ Trois objectifs transversaux :

1. Maîtriser (ROI)
2. Innover (Bureau mobile)
3. Optimiser (Protocoles)

✚ Quatre objectifs stratégiques :

1. Consolider (Senior Focus)
2. Converger (ANPR et radars tronçons)
3. Appuyer (Clôture des comptes 2026)
4. Mobiliser (75 opérationnels et compétences Calog)

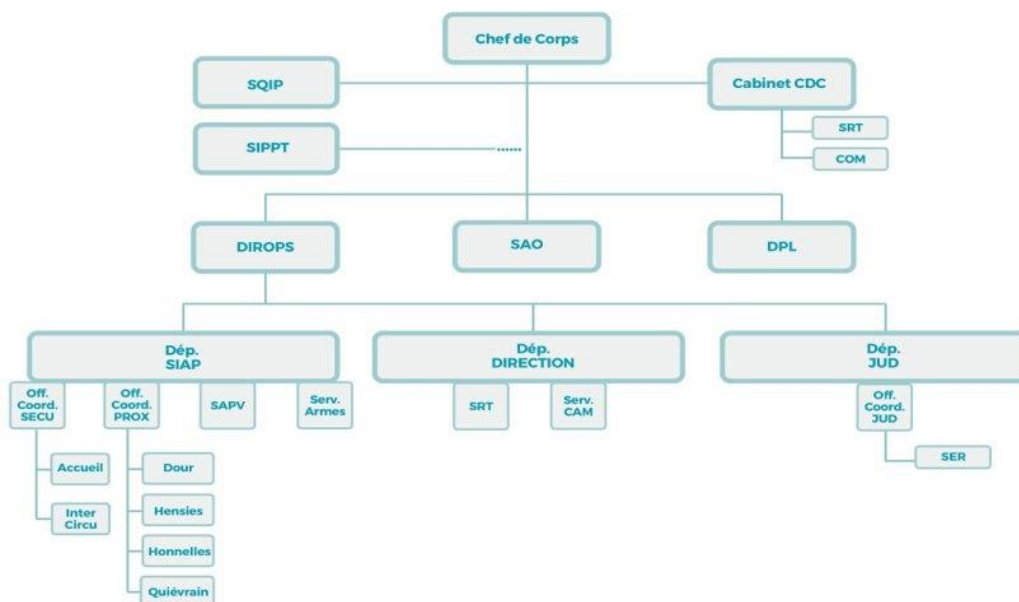
Impacts du Covid

- ✚ 9754 heures de missions Covid (soit 6,5 FTE)
- ✚ 57 task forces – 35 feuillets Info News Covid
- ✚ 494 PV (53 % étrangers)
- ✚ Contrôles frontières
- ✚ 8 membres du personnel infectés + quarantaines (15 %)
- ✚ 9500 heures de télétravail (soit 6,5 FTE)
- ✚ Matériel Covid : budget logistique de 16.000 €

Continuité malgré la crise sanitaire

	<u>2019</u>	<u>2020</u>
✚ Nombre d'interventions	6.368	6.386
✚ Nombre d'informations	12.145	12.642
✚ Nombre de traitements	7.682	7.031
✚ Nombre d'arrestations judiciaires	126	129
✚ Nombre d'arrestations administratives	63	69
✚ Nombre d'arrestations de mineurs	14	5
✚ Domiciliations : + 26 %		
Dour	1.224	1.254
Quiévrain	536	480
Hensies	278	527
Honnelles	278	663
Total	2.316	2.924
✚ Nombre d'appels CIC : 9.550 appels soit une moyenne de 26 appels par jour		

Nouvel organigramme de la zone



Communication interne : Rappel des priorités du PZS et des valeurs de la zone de police

Plan zonal de sécurité 2020 - 2025

Nos Priorités

- Une bonne Police de base**
Consolider les 7 fonctionnalités de base de la Police
- Lutter ensemble**
contre la criminalité dérangeante ou générant un sentiment d'insécurité
Mauvaises et Incivilités, Trafic de stupéfiants, Violence, Vols qualifiés
- Innovation et gestion de l'information**
- Sécurité routière**
Maîtriser le nombre d'accidents de la route avec lésions corporelles

Innovation et gestion de l'information



Améliorer et maîtriser le flux d'informations policières en tenant compte de l'évolution numérique et en utilisant des solutions innovantes basées sur les nouvelles technologies.

Zone de Police des Hauts-Pays

Rue de Bechevaux 41
53200 Quimper
063 76 10 00

2P HautsPays@police.bezlemuse
www.police.bezlemuse
Police des Hauts-Pays

Service d'accueil et de proximité de SOUL
Rue de l'Éclair 2
53200 Doué
063 76 10 00
2P HautsPays.Quimper.Soul@police.bezlemuse

Service d'accueil et de proximité de HONDES
Rue de l'Éclair 1
53200 Hondes
063 76 31 76
2P HautsPays.Quimper.Hondes@police.bezlemuse

Service d'accueil et de proximité de HONNELLES
Rue de la Place 8
53210 Honnes
063 76 19 80
2P HautsPays.Quimper.Honnelles@police.bezlemuse

Service d'accueil et de proximité de QUÉVALE
Rue de l'Éclair 30
53200 Quévaux
063 76 16 96
2P HautsPays.Quimper.Quevaux@police.bezlemuse

Police Locale



Plan zonal de sécurité
2020 - 2025

Nos Priorités

Une bonne Police de base

Consolider les 7 fonctionnalités de base de la Police.

-  Accueil
-  Travail de quartier
-  Intervention
-  Assistance aux victimes
-  Recherche et enquête locale
-  Maintien de l'ordre public
-  Circulation

Lutter ensemble contre la criminalité dérangeante ou générant un sentiment d'insécurité

La violence sous toutes ses formes
Avec une attention particulière pour les violences intra-familiales

Les nuisances et incivilités

Le trafic de stupéfiants
dont les jeunes sont particulièrement ciblés

Les vols qualifiés dans les habitations

Sécurité routière

Maîtriser le nombre d'accidents de la route avec lésions corporelles en luttant contre

-  La vitesse excessive
-  La conduite sous influence
-  Le stationnement dangereux et gênant

Mais aussi les incivilités comme le stationnement sur les passages piétons et les passages à niveau sans permission, les véhicules abandonnés, etc.

Nos VALEURS

Respect

Loyauté

Intégrité

Disponibilité

Bien-être

Transparence

- Respecter et s'attacher à faire respecter les droits et libertés individuels ainsi que la dignité de chaque personne, spécialement en s'astreignant à un recours à la contrainte légale toujours réfléchi et limité au strict nécessaire.
- Être loyal envers les institutions démocratiques.
- Être intègre, impartial et respectueux des normes à faire appliquer.
- Avoir le sens des responsabilités.
- Être animé par et faire montre d'un esprit de service caractérisé par la disponibilité, la qualité du travail, la recherche de solutions dans le cadre de ses compétences, la mise en œuvre optimale des moyens adéquats, le souci du fonctionnement intégré des services de police.
- Promouvoir les relations internes fondées sur le respect mutuel.
- Contribuer au bien-être sur les lieux de travail.
- Faire preuve de transparence et se tenir prêt à s'adapter à un environnement en mutation permanente.

Police Locale Hauts-Pays



Statistiques

Criminalité : en baisse de 20 %

		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de faits judiciaires PV initiaux						
Dour		3011	2516	2266	2271	1657
Hensies		967	778	747	748	506
Honnelles		727	553	496	388	386
Quiévrain		1278	1101	880	891	866
Total général		5983	4948	4389	4298	3415

Accidents : stable malgré le confinement et les restrictions de déplacements

Accidents	Commune	2016	2017	2018	2019	2020
Avec blessés	Dour	21	26	18	19	36
	Hensies	17	16	19	18	15
	Honnelles	6	11	6	5	4
	Quiévrain	13	17	19	12	9
Total avec blessés		57	70	62	54	64
Avec dégâts matériels	Dour	127	107	110	112	113
	Hensies	35	26	47	24	33
	Honnelles	21	19	18	18	15
	Quiévrain	59	63	56	70	43
Total avec dégâts matériels		242	215	231	224	204
Avec mort d'homme	Dour	2	1		1	0
	Hensies		1	1	2	0
	Honnelles	1				0
	Quiévrain		1			2
Total avec mort d'homme		3	3	1	3	2
Total général		302	288	294	281	270

Infractions de roulage

		2016	2017	2018	2019	2020
Infractions classiques	Dour	564	643	1121	999	614
	Hensies	135	117	164	233	253
	Honnelles	51	12	24	54	27
	Quiévrain	230	333	1451	1300	430
Total Infractions classiques		980	1105	2760	2586	1324

Radar	Dour	159	576	780	201	29
	Hensies	11	101	297	152	107
	Honnelles	147	264	265	564	43
	Quiévrain	37	364	199	0	1
Total Radar		354	1305	1541	917	180

Lidar

2019	Dour	Quiévrain	Hensies	Honnelles	Total
VV contrôlés	33.965	65.741	101.954	28.672	230.499
Infractions	247	811	427	188	1.673

2020	Dour	Quiévrain	Hensies	Honnelles	Total
VV contrôlés	100.079	32.609	45.735	22.999	201.422
Infractions	178	102	252	167	699

Priorité 1 - Une bonne police de base

- ✚ Senior Focus/Alzheimer : 7 réunions – 100 boîtes distribuées
- ✚ PLP : 4 PLP – Redynamisation en 2020
- ✚ Accueils : optimisation via les prises de plaintes sur rendez-vous (Covid)
- ✚ Renforcement des proximités : agents à Dour et Honnelles, calog accueil
- ✚ Renforcement du SER : 1 INPP et 1 INP
- ✚ Renforcement département circulation : 5 agents
- ✚ Renforcement du service d'intervention : 10 personnes engagées pour 3 départs – acquisition de 3 véhicules
- ✚ Au total 2019-2020 : 24 engagements pour 13 départs
- ✚ BDO : formation reportée en raison de l'annulation du DMF
- ✚ Gestion négociée de l'espace public : nouvelle équipe + équipement complet (2.428 heures MROP – Formation de 7 OPA)
- ✚ Interdiction temporaire de lieu : 1 dossier en cours
- ✚ Communication externe : 392 communications depuis juillet 2020 (Haupy News – Facebook – Toutes-boîtes...)

Poursuite des objectifs en 2021

- ✚ Maintien des normes minimales (75 ETP)
- ✚ Projet Wocodo domiciliation (Focus)
- ✚ Prise de plaintes sur rendez-vous via Internet ou téléphone (logiciel Appoint)
- ✚ Continuer les formations OPA
- ✚ Vulgariser la procédure ITL pour les policiers
- ✚ Plan de communication orienté vers le public (victimes, témoins...), vidéos traitant des différentes problématiques (VIF, vols ASA, techno-prévention pour les VQH, alcool/stups au volant...)
- ✚ Team chien patrouille
- ✚ Formation moniteurs maîtrise de la violence, projet taser, bodycam

Priorité 2 – Criminalité dérangeante et insécurité

- ✚ Protocole SAC/Formations SAC/Environnement et bien-être animal
- ✚ Rencontre avec le fonctionnaire sanctionnateur
- ✚ Nuisances/incivilités : projet « BeWapp ». Dotation de 24.972 € par commune
- ✚ Novembre 2020 : signature RGP ; 600 articles

- + Référents désignés pour l'environnement, le bien-être animal et les SAC
- + En 2020, 102 SAC rédigées et 916 avertissements notamment grâce à la vidéoverbalisation
- + COL 20/2020 : gestion des revisites par un référent du service d'intervention et le SAPV, suivi du processus mis en place au terme de 4 mois de fonctionnement, distribution de folders
- + Prévention et contrôle drogue et alcool établissements scolaires : Quiévrain
- + Identification tangos locaux : 14 tangos locaux jud, 3 admin – 61 arrestations jud, 33 dossiers à l'instruction, 43 auditions TAM
- + Formation techno-prévention : mise à disposition du matériel adéquat (armoires, folders, dispositif didactique...)
- + PLP : prise de contact une fois/semaine par mail avec les coordinateurs

Poursuite des objectifs en 2021

- + Investir au mieux la dotation octroyée afin de diminuer les incivilités
- + SAC : tous formés en mars 2021
- + Relance des candidatures techno-prévention
- + Si la situation Covid le permet, reprise des formations et des contrôles planifiés

Statistiques

	2019	2020
Dissuasion		
Nbre de Ctrl	1101	729
Nbre de pers Ctrl	1487	943
Nbre de pers -	1379	830
Nbre de pers +	108	113
Nbre de VV Ctrl	1442	728
Nbre de VV -	1432	718
Nbre de VV +	10	10

Hot spots

	2018	2019	2020
Nbre Interventions Quiévrain			
Rue de Valenciennes	189	161	133
Rue Debast	76	57	88
Rue Grande	108	126	112
Autres	1337	1160	1035

	2018	2019	2020
Nbre PV Quiévrain			
Rue de Valenciennes	60	62	173

Rue Debast	28	22	32
Rue Grande	47	47	26
Autres	523	546	391

Priorité 3 – Circulation routière

- ✚ Campagne BOB : 47,06 % des tests réalisés lors d'un accident étaient positifs.
- ✚ Lidar : 8 placements – 201.422 VV contrôlés : 699 en infraction
- ✚ Réseau radars fixes/tronçons : investissement au développement
- ✚ Caméras mobiles : 102 placements
- ✚ Achat de matériel de roulage : ETT, ETM, VV ANPR
- ✚ Achat de matériel : 2 gilets pare-balles discrets, gaines discrètes, logiciel plan accidents en cours de commande
- ✚ Formations aux outils Internet : 1^{ère} phase Cyberaide, personnel formé à la téléphonie de base, TANK (référents), OSINT
- ✚ Amélioration des outils ISLP : réactualisation des documents, PV cyber criminalité contrôlés par le SER, formation RIR
- ✚ Pacos

Priorité 4 – Gestion de l'information et innovation

- ✚ Amélioration de l'outil de gestion information (I+ Belgium, RAAVIS)
- ✚ Zone pilote pour l'implémentation de Wikipol : infos plus structurées (fédérale/locale)
- ✚ Augmentation de 42 % de l'utilisation de I+ Belgium
- ✚ ISLP mobile/Focus : 45 smartphones, 31 tablettes – 60 membres du personnel équipés Focus et 27 PC portables
- ✚ ISLP mobile : 20 PC virtuels Besecure
- ✚ ANPR fixes/mobiles : +/- 400 hits/mois – En moyenne par mois : 25.000 VV contrôlés et 272 hits (véhicules volés, assurance, contrôle technique)
- ✚ NWOW : tous les PC ont été upgradés office 365 – Nouveau Sharepoint
- ✚ CIZ en chantier
- ✚ Achat de matériel : smartphones, tablettes, PC, serveurs, imprimantes...
- ✚ Formations OPJ (2) et OPA (7)
- ✚ Mise à jour du livescan
- ✚ CSIL-R stratégique protocole entre les 4 communes et la zone de police
- ✚ 4 RIR en matière de radicalisme, 3 personnes signalées par les quartiers, 7 entités suivies en task force, suivi imposé par la cellule COPPRA
- ✚ Délai de transmission des PV : en moyenne 34,5 jours : amélioration continue

Poursuite des objectifs en 2021

- ✚ Etoffer Wikipol (fin février)
- ✚ Tous les membres du personnel opérationnel seront formés à la Cyber. Formation OSINT en cours. Cyberaide opérationnel.
- ✚ Motiver le personnel à alimenter la banque de données I+ Belgium
- ✚ Réseau radar tronçons
- ✚ Acquisition de bodycams
- ✚ RIR
- ✚ I+ Belgium : contrôle qualité
- ✚ Accès AMS (ANPR) pour les opérationnels (SER + INPP intervention)
- ✚ Formation Trainer Focus
- ✚ Optimisation du réseau de caméras fixes et mobiles (+ BeWapp)

La Secrétaire,

Le Président,